



- RESTRUCTURATIONS
Arrêté de « restructuration »
des DREAL
- FUSION
DRIEA - DRIEE (Île-de-France)
- PRÉFECTORALISATIONS
Préfectoralisation des DDI...

STOP au **démantèlement** du **Ministère de l'Écologie** dans les territoires

Reprise de la marche vers la destruction et la privatisation des services de l'État

En plein re-confinement, le gouvernement veut « restructurer » les DREAL, directions régionales du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires !

Un [arrêté de restructuration des DREAL](#) est à l'ordre du jour du Comité technique ministériel du 19 novembre prochain ; alors même que la fusion des deux directions régionales et interdépartementales d'Île-de-France est déjà engagée.

Le CTM a été re-convoqué par l'administration suite à son boycott le 05 novembre (même ordre du jour), par presque toutes les organisations syndicales représentatives : CGT - FO - FSU et CFDT.

**Après cette vaste opération de restructuration programmée jusqu'en 2023,
que va-t-il rester des services du Ministère de l'Écologie ?**

Tous les services des DREAL sont touchés !

Cet arrêté de restructuration couvre :

- l'urbanisme, l'aménagement du territoire, le logement et l'habitat
- la prévention des risques naturels et hydrauliques (crues, glissements de terrain...)
- la prévention des risques et pollutions industriels
- le contrôle réglementaire des Transports
- les services services supports (administratifs et comptables)

L'arrêté cite seulement certains services en charge de l'eau, de la biodiversité et des paysages, alors que les DREAL vont subir dans ce domaine, outre les suppressions

de postes, d'autres transferts : laboratoires d'hydrobiologie vers l'Office Français de la Biodiversité, le programme européen "Natura 2000" vers les régions qui le souhaiteraient, l'inspection des sites classés pour la protection des paysages est menacée de transfert vers le niveau départemental ...

Par ailleurs, l'arrêté concerne toutes les réorganisations mentionnées dans la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

Par son application, les deux directions régionales du ministère en Île-de France (la DRIEE* et la DRIEA*) vont être fusionnées, dans la même logique que les DREAL.

* DRIEE : dir. régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
* DRIEA : dir. régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

Poursuite de la réforme de l' « Organisation Territoriale de l'État »

Les DREAL sont affaiblies depuis près de 7 ans par les baisses d'effectifs qui se poursuivent au Ministère cette année (1 000 postes supprimés !) et au moins jusqu'en 2022, d'ici là nous aurons encore perdu 10 % des emplois au ministère. Certaines missions sont tout simplement abandonnées.

Leurs missions sont progressivement transférées vers les directions départementales du Ministère de l'Intérieur et donc vers les Préfets, qui ont pris le contrôle des directions départementales interministérielles (DDI), depuis l'arrêté du 14 août 2020.

Cette « décentralisation » est encadrée par le Premier ministre dans le cadre de la réforme de l' « Organisation

Territoriale de l'Etat » et est théorisée par le président de la République sous prétexte de proximité.

Il s'agit au final de concentrer un maximum de pouvoirs dans les mains des Préfets et du ministère de l'Intérieur, dont les prérogatives des ministères en charge de la transition écologique, de la cohésion des territoires, de la mer et de l'agriculture ;

police de l'eau et de la nature, urbanisme, logement, habitat, activités maritimes, agriculture, forêt, chasse...

Avec des DREAL réduites à peu de chagrin, face aux pressions des préfets relayant celles des lobbies locaux, les agents du ministère de l'écologie en direction départementale, seront réduits à l'impuissance.



Le gouvernement met en œuvre toute une série de « simplifications », insidieuses mais efficaces, au profit de l'activité économique



► Dessin de "Tommy dessine" - Droits réservés

Le projet de loi baptisé « 3D », Décentralisation, Déconcentration et Différenciation, renvoie à la volonté du Président, de transférer un maximum de compétences de l'État, notamment les transports, la protection de la biodiversité ... vers les régions, les métropoles, et les nouvelles collectivités européennes qui fusionnent les départements.

Aucun moyens supplémentaires ne sont prévus pour ces collectivités.

La réglementation et les politiques publiques vont être appliquées de façon différenciée d'un territoire à l'autre, selon la sensibilité des préfets, soumis aux pressions politiques et économiques locales.

On parle même de loi « 4D » puisque le texte « 3D » sera même affublé d'un 4ème « D », comme « dé-complexification »...

C'est le cas avec la création actuellement de la Collectivité Européenne d'Alsace, le transfert de la compétence « routes nationales » se fait dans le plus grand chaos ...

Les DREAL sont affaiblies par le détricotage de la réglementation environnementale :

- la loi de « Transformation » de la Fonction Publique d'août 2019,
- le décret du 8 avril 2020 donnant au préfet pouvoir de dérogation aux normes environnementales,
- le projet loi ASAP, « Accélération et de Simplification de l'Action Publique » de septembre 2020,
- le projet de loi permettant la prolongation de l'utilisation des néonicotinoïdes

Concernant la gestion des agents, la loi de transformation de la fonction publique, la fusion des services en directions départementales ... génèrent une complexification kafkaïenne : rémunération au mérite, mobilités « au fil de l'eau » etc.

Le chaos des services « RH » est aggravé par la numérisation... Et les velléités de privatisation de ces services sont de plus en plus claires !!!

Un véritable démantèlement du Ministère de l'Écologie est en marche, notamment de toutes ses directions régionales DREAL, alors que ses directions départementales, sont déjà annexées au Ministère de l'Intérieur.

Avec les agents du ministère de l'Écologie réduits à l'obéissance par le ministère de l'Intérieur et avec le "détricotage" de la réglementation environnementale, les acteurs économiques ont désormais toute latitude pour faire passer leurs projets auprès des préfets qui concentrent tous les pouvoirs.

Face à l'urgence climatique, les entreprises et grands groupes financiers du CAC 40, assurent qu'ils vont concrétiser l'indispensable transition écologique.

Le plan « France Relance », dont ils seront les principaux bénéficiaires (30 milliards d'euros), est taillé sur mesure pour leurs ambitions. La privatisation rampante de l'Office National des Forêts, destiné à développer notamment la filière « bois -énergie », est un exemple.

L'objectif est "en même temps" de faire bénéficier les entreprises d'une dérèglementation assouplie et de privatiser la transition écologique.

des réformes mortifères

Ces réformes nous plongent dans l'incapacité de résoudre les crises environnementales. Au contraire, ce qui nous attend, ce sont :

- ✓ de nouveaux accidents industriels...
- ✓ la poursuite d'un aménagement du territoire anarchique, avec de nouveaux projets pharaoniques et inutiles et la poursuite de l'artificialisation des sols, qui ne tiennent pas compte des nouveaux risques engendrés par le réchauffement climatique
- ✓ la poursuite d'un modèle agricole intensif, et l'intensification de la production forestière.
- ✓ la courbe des émissions de CO2, la destruction des écosystèmes et de l'artificialisation des sols, ne sont pas prêts de s'infléchir !

Le tout enrobé dans un beau discours écologique des multinationales, qui prétendent lutter contre le réchauffement climatique grâce aux solutions technologiques... dont la plupart ne sont pas au point et engendrent de nouveaux impacts sur l'environnement.

Pour une vraie transformation écologique,

la CGT appelle à la mobilisation contre le démantèlement et la privatisation des missions du ministère de l'Écologie

Développons les services publics de l'Écologie !

Un autre monde est possible !

NOS REVENDICATIONS :

- ▶ STOP au démantèlement du Ministère de la transition écologique !
- ▶ STOP au détricotage de la réglementation environnementale !
- ▶ OUI au développement des Services publics pour une vraie transformation sociale et écologique !

Nous exigeons un vrai débat national, sur les modalités de la transformation écologique, économique et sociale à mener.

Nous revendiquons le rôle majeur que doivent jouer les Services publics dans cette transformation, et le renforcement du pôle ministériel en charge de la Transition Écologie, de la Cohésion des Territoires et de la Mer à tous les niveaux, et des moyens pour les collectivités territoriales pour :

- ➔ préserver les écosystèmes et les paysages, prévenir efficacement les pollutions et risques accidentels industriels, les catastrophes climatiques, lutter efficacement contre l'artificialisation des sols
- ➔ planifier la transformation des productions, avec la création de nouvelles filières écologiquement irréprochables et génératrices d'emplois, développer la recherche publique, des programmes éducatifs environnementaux, la formation pour les salariés en reconversion...
- ➔ mettre en place une mobilité sobre et décarbonée, développer un plan massif d'économies d'énergies et d'isolation des bâtiments avec des matériaux bio-sourcés.

Rejoignez la CGT, contactez un représentant local ou [adhérez en ligne](#) (lien direct)

Le progrès social et environnemental, c'est possible, c'est urgent !

Je me syndique à la CGT

